



**SPORT ET LOISIR
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

GUIDE DE DÉPÔT DE PROJET

SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN

Ce programme de soutien financier s'adresse aux organismes locaux ou régionaux qui souhaitent réaliser des événements sportifs locaux, régionaux, interrégionaux et provinciaux sur le territoire de l'île de Montréal.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME DE SOUTIEN

Soutenir financièrement des événements sportifs organisés sur le territoire de l'île de Montréal et assurer leur qualité, leur stabilité organisationnelle et leur pérennité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Dynamiser l'offre d'événements sportifs sous différentes formes, dont des activités d'initiation et de découverte, dans le but de contribuer au sentiment de compétence, d'autonomie et d'appartenance à son sport ;
 - Favoriser la pérennité des événements sportifs existants sur le territoire de l'île de Montréal ;
 - Proposer de nouveaux événements sportifs ou des projets en début de consolidation (moins de 3 ans d'existence) sur le territoire de l'île de Montréal ;
 - Valoriser le programme des Jeux du Québec régionaux.
- Augmenter les occasions de pratique en organisant des événements sportifs offerts au plus grand nombre de personnes ;
- S'engager envers une offre favorisant la participation de clientèles ciblées, en particulier les clientèles suivantes ;
 - Les athlètes d'âges juvéniles (moins de 18 ans) ;
 - Les personnes ayant une ou des limitations fonctionnelles ;
 - Les jeunes athlètes vivant en situation de précarité financière ;
 - Les jeunes filles et les femmes exclusivement.

MODALITÉS GÉNÉRALES

Une seule demande par événement, par organisme.

NOTE IMPORTANTE

Prendre note que vous ne pouvez pas déposer une demande pour une date spécifique lorsque votre événement se déroule sur plusieurs dates.

Exemple : Votre événement se déroule tous les samedis du 20 juin au 28 août, vous déposerez alors une demande pour l'ensemble des dates et un budget total. Il n'est pas permis de fractionner un événement.

Lancement

Période de dépôt de demande de soutien du 26 janvier au 18 février 2024

Période de réalisation des projets

Les événements doivent se réaliser entre le 1^{er} février et le 31 mars 2024

ou

Avoir été réalisés entre le 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 — Rétroaction disponible exceptionnellement pour l'année 2023-2024 seulement.

Soutien financier

Le montant de soutien financier se situera entre 500 \$ et 4 000 \$ selon la catégorie de compétition.

Réponses et reddition de comptes

- Un comité analysera l'ensemble des demandes du **19 février au 25 février 2024**.
- Les organismes seront avisés au plus tard le **8 mars 2024** du soutien obtenu sous réserve de l'approbation du MEQ.
- Les organismes auront jusqu'au **31 mars 2024** pour réaliser leurs événements.
- Remise des bilans d'événements jusqu'au **30 avril 2024**



ADMISSIBILITÉ

LES ORGANISMES ADMISSIBLES

- Les organisations sportives reconnues par une fédération sportive reconnue par le MEQ
- Les comités organisateurs d'événements sportifs affiliés à une organisation sportive

NOTE IMPORTANTE

L'organisme demandeur doit avoir son siège social sur le territoire de l'île de Montréal et être un OBNL.

LES ÉVÉNEMENTS ADMISSIBLES

Pour être admissible, l'événement doit être une compétition sanctionnée par une fédération sportive reconnue par le MEQ.

Pour identifier la catégorie de votre compétition, les deux critères suivants sont utilisés : la provenance des athlètes participant·e·s, le niveau de compétition dans le réseau (ex. Invitation, Jeux du Québec, Coupe Québec, Championnats provinciaux, etc.)

CATÉGORIE DE L'ÉVÉNEMENT	DÉFINITIONS
LOCALE	Les athlètes participant à la compétition proviennent de clubs ou d'écoles d'un arrondissement ou d'un quartier
RÉGIONALE	Les athlètes participant à la compétition proviennent d'au moins (2) clubs de la même région
INTERRÉGIONALE	Les athlètes participant à la compétition proviennent d'au moins (2) régions
PROVINCIALE	Les athlètes participant à la compétition proviennent d'au moins (4) régions

NOTE IMPORTANTE

Les activités proposées dans le cadre de ce programme doivent respecter la loi et les règlements sur la sécurité dans les sports. Les organismes demandeurs devront s'engager à valoriser l'esprit sportif et l'éthique sportive.

LES ÉVÉNEMENTS NON-ADMISSIBLES

- Les événements déjà soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs (PSES) du ministère de l'Éducation du Québec ;
- Un événement ayant plus de 500 participant·e·s et un budget supérieur à 50 000 \$;
- Les événements recevant déjà un financement de la part du ministère de l'Éducation du Québec ;
- Les compétitions d'envergure nationale (canadienne) et plus ;
- Les matchs de ligues, camps de sélection et camps d'entraînement ;
- Les compétitions de sport électronique (e-sports) et de sport motorisé ;
- Les événements caritatifs (levée de fonds) et les événements non sanctionnés par une fédération sportive ;
- Les événements ayant lieu à l'extérieur du territoire de l'île de Montréal.



DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les frais d'arbitrage ;
- L'achat ou la location de matériel **nécessaire à la tenue de l'événement sportif** ;
- La location de plateaux ;
- La rémunération et les frais de déplacements des officiel-le-s ;
- L'achat et la location d'installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (ex ; affiche chapiteau, etc.) ;
- Les salaires ou honoraires à la réalisation, **en direct**, de l'événement (ex. : coordination des bénévoles, montage des plateaux de compétitions, etc.) ;
- La création de publicité et la promotion de l'événement.

DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

Ces dépenses doivent être prises en charge par l'organisme

- Les taxes ;
- L'achat d'équipements sportifs **qui ne sont pas en lien direct** avec la réalisation de l'événement ;
- Les salaires et honoraires à la phase préparatoire de l'événement (planification, démarchage, etc.) ;
- Les frais relatifs à la sécurité de l'événement, incluant les thérapeutes sportifs, sauveteurs, etc. ;
- Les frais d'assurances ;
- Un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux ;
- Tout matériel visant à assurer la sécurité (ex. : radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, etc.) ;
- Les prix de présence et de participation ;
- Tout le matériel et toutes les fournitures en lien avec l'alimentation et l'hydratation ;
- La nourriture pour l'accueil des bénévoles, participant-e-s, etc. ;
- Tout le matériel que l'on peut identifier à titre de récompense aux athlètes ou aux bénévoles : (médaillles et trophées, bourses, cadeaux, etc.) ;
- Uniformes d'équipes sportives et vêtements promotionnels ;
- Système électronique de compilation et appareils connexes ;
- Les frais d'hébergement pour les officiel-le-s, les organisateur-trice-s, les bénévoles et employé-e-s.

MODALITÉ POUR UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Dans le cadre de la soumission d'une demande de soutien, celle-ci est tributaire de la date à laquelle votre événement a été ou sera réalisé.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE

Le tableau ci-dessous énumère les documents requis que vous devrez nous fournir pour l'analyse de votre demande.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE LORS DE VOTRE DEMANDE		
Type de document	Événements réalisés entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024	Événements réalisés entre le 1 ^{er} février au 31 mars 2024
Formulaire en ligne	OUI	OUI
Budget prévisionnel	NON	OUI
Budget final (un gabarit est fourni)	OUI	NON
Factures	OUI	NON

NOTE IMPORTANTE

Prendre note qu'une demande incomplète pourra être refusée sans explications et suivi. Nous vous encourageons à vous assurer d'envoyer tous les documents requis en suivant les instructions du formulaire de demande en ligne. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions afin de garantir une soumission adéquate.



CALCUL DE SOUTIEN FINANCIER

Le tableau ci-dessous présente les montants minimaux et maximaux par catégorie. SLIM ne garantit pas l'attribution du montant maximal pour toutes les demandes. Un processus d'analyse et de priorisation est en place afin de déterminer la distribution des fonds parmi l'ensemble des événements admissibles, en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible pour l'année en cours.

CATÉGORIE DE L'ÉVÉNEMENT	MONTANT MINIMAL	MONTANT MAXIMAL
LOCAL	500 \$	1 500 \$
RÉGIONAL	500 \$	2 000 \$
INTERRÉGIONAL ET FINALE RÉGIONALE JDQ	500 \$	2 500 \$
PROVINCIAL	1 000 \$	4 000 \$

NOTE IMPORTANTE

Dans l'éventualité d'un grand volume de demande, SLIM se réserve le droit de mettre de l'avant une priorisation selon le type de clientèle desservie.



ANALYSE DE VOTRE DEMANDE

L'équipe de SLIM analysera l'ensemble des demandes complètes selon les éléments suivants.

	Événements en rétroaction	Événements à venir
LA NATURE DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> L'événement répond aux objectifs du programme L'organisme a bien identifié le montant du soutien financier souhaité et les ressources consacrées à la réalisation L'organisme a démontré une approche novatrice pour réaliser son événement 	<ul style="list-style-type: none"> L'événement répond aux objectifs du programme L'organisme identifie le montant du soutien financier nécessaire à la réalisation de son projet, ainsi que les ressources nécessaires L'organisme démontre une approche novatrice pour répondre aux objectifs du programme
LA PÉRENNITÉ DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> Des actions sont prévues pour assurer une continuité de l'événement à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> Des actions sont prévues pour assurer une continuité de l'événement à long terme.
PLAN DE RÉALISATION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme définit clairement l'ensemble des revenus et des dépenses de son événement dans un budget final (incluant les revenus et dépenses non admissibles, s'il y en a) Les ressources consacrées à la réalisation du projet sont bien identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> Le budget du projet est réaliste et comprend l'ensemble des revenus et des dépenses nécessaires à la réalisation du projet (incluant les revenus et dépenses non admissibles, s'il y en a) Les ressources nécessaires à la réalisation du projet sont bien identifiées

REDDITION DE COMPTE

L'acceptation de votre demande de soutien implique une reddition de compte à nous remettre dans le format et les délais déterminés par SLIM et le MEQ.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE LORS DE VOTRE BILAN AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2024

Type de document	Événements réalisés entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024	Événements réalisés entre le 1 ^{er} février au 31 mars 2024
Bilan de l'événement	OUI	OUI
Budget final	NON	OUI
Factures	NON	OUI
Visuel de promotion ou remerciement	OUI	OUI



EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- Un organisme ne peut pas soumettre une demande pour un projet déjà financé par le MEQ ou tout autre programme de SLIM ;
- L'événement doit être conforme aux normes gouvernementales et de sa fédération sportive en matière de santé et sécurité pour les événements sportifs ;
- L'organisme bénéficiaire doit assurer une visibilité de SLIM et du MEQ selon leurs normes graphiques respectives ;
- Un organisme bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre de ce programme doit déposer un bilan d'événement incluant les pièces justificatives (factures, photos, captures d'écran, budget) ;
- SLIM procédera au paiement du soutien financier par dépôt direct ;
 - 80 % du montant engagé dès la réception des crédits provenant du MEQ
 - 20 % à la suite du dépôt du bilan final à SLIM
- Sport et loisir de l'île de Montréal se donne le droit de réajuster le montant accordé, si les résultats financiers sont différents des prévisions ;
- L'organisme doit informer SLIM le plus rapidement possible dans un cas de report ou d'annulation de l'événement.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Communiquez avec :

Marc Wilson conseiller en développement régional, dossiers sports

sport@sportloisirmontreal.ca

514 722-7747, poste 225



ANNEXE

Dans cette section, vous trouverez des trucs et des astuces pour vous accompagner dans la démarche de dépôt d'une demande de soutien financier.

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment je fais pour répondre correctement aux questions ?

Un comité évaluera votre projet strictement avec les informations que vous aurez écrites. Une description claire et précise de votre projet facilitera sa compréhension et son évaluation par les membres du comité d'analyse. En aucun cas, le rôle des membres du comité d'analyse ne doit être de présager de vos intentions.

Si je dépose une demande, suis-je automatiquement soutenu ?

Non, le dépôt d'une demande ne garantit pas automatiquement un soutien.

L'enveloppe budgétaire est limitée. Il n'est donc pas possible de soutenir l'ensemble des demandes déposées. Un processus d'analyse rigoureux est en place à l'aide d'un comité de sélection.

Si j'ai déjà reçu du soutien financier de ce programme par le passé, suis-je toujours admissible ?

Oui, votre organisme est admissible sous conditions :

- 1) C'est un nouvel événement différent de votre précédente demande
- 2) Un événement pareil
- 3) De plus, si le résultat de la demande obtenu après le processus d'analyse démontre une égalité avec une ou plusieurs demandes dans le classement, un processus de bris d'égalité est en place. La notion de soutien antérieur jouera un rôle à ce niveau. À note égale, un événement qui n'a jamais été soutenu sera priorisée devant un événement qui a été soutenu antérieurement par ce même programme.

Si mon projet ne se réalise pas tout à fait dans la période prévue, sera-t-il admissible ?

Non, votre événement doit se dérouler à l'intérieur de la période de réalisation prévue, dans ce cas-ci entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Toute demande de dérogation à cette période sera évaluée par le comité qui décidera si le projet reste admissible.

Votre projet est déjà réalisé? Exceptionnellement, les événements sportifs réalisés entre le 1^{er} avril 2023 et 31 janvier 2024 sont, rétroactivement, éligibles à un soutien financier.

Je n'ai pu déposer ma demande de soutien dans la période identifiée. Est-ce que ma demande est admissible ?

Non, votre demande de soutien doit être remise dans les délais prescrits. Dans le cas contraire, vous pourrez déposer un projet lors du prochain appel de projets. Le prochain appel de projets pour le programme d'événements sportifs est prévu au printemps 2024. Les dates restent à être confirmées.

Mon projet n'a pas été retenu, est-ce possible de savoir pourquoi.



Oui, veuillez prendre note que l'ensemble des demandes reçues seront lues et analysées par l'équipe de SLIM. Une réponse, qu'elle soit positive ou négative, sera envoyée à tous les organismes ayant déposé un projet. Toutefois, afin de recevoir une rétroaction, nous vous invitons à déposer une demande par courriel à sport@sportloisirmontreal.ca.

Les achats prévus ne sont pas admissibles, est-ce que mon projet sera refusé ?

La réponse est non. À la lecture des prévisions budgétaires ou de votre budget final, nous identifierons l'admissibilité de toutes les dépenses afin de calculer le montant maximal.

Dois-je inclure l'ensemble des revenus et des dépenses dans mon budget prévisionnel et final ?

Oui, même si des dépenses sont considérées comme non admissibles, elles doivent se trouver dans le budget. Un budget incomplet pourrait influencer l'analyse de votre demande. La récurrence d'un événement et l'incapacité à financer celui-ci par le biais de la commandite, de la vente de billets ou d'une autre source d'autofinancement sont également prises en compte dans l'évaluation de la demande. Même si un événement répond à l'ensemble des critères d'admissibilité, s'il génère un excédent égal ou supérieur au montant de soutien demandé, il pourrait être jugé non admissible à recevoir un soutien financier.

Pour toute autre question, veuillez adresser celles-ci à sport@sportloisirmontreal.ca

